Quelle place pour la défense des droits humains dans le droit international ?

Rédigé le 3 mars 2014

Alors que les débats entre défenseurs d'une position humaniste et défenseurs d'une application stricte du droit international font rage, il semble parfois difficile de proposer des pistes permettant de tenir ces deux préoccupations ensemble. Comme s'il manquait parfois une véritable recherche de solutions, tenant compte à la fois des personnes et du droit, à la fois de la défense des droits humains et des règles pour l'encadrer.

Au cœur de la réflexion de BePax depuis plusieurs années, la question de la place des droits humains dans le droit international se fait aujourd'hui brûlante dans l'actualité. Alors que les débats entre défenseurs d'une position humaniste et défenseurs d'une application stricte du droit international font rage – débats mis récemment en exergue autour de la question de la légitimité ou non d'intervenir dans des conflits armés – il semble parfois difficile de proposer des pistes permettant de tenir ces deux préoccupations ensemble. Comme s'il manquait parfois une véritable recherche de solutions, tenant compte à la fois des personnes et du droit, à la fois de la défense des droits humains et des règles pour l'encadrer.

Pour qu'une telle perspective soit possible, il importe de proposer la mise en place de mécanismes sur le plan international, permettant de pouvoir agir tant en amont d'un conflit, que pendant et en aval. Il s'agit en effet de tenter autant que possible de prévenir les conflits, en favorisant au maximum tout ce qui peut les éviter ; ensuite de mettre tout en

place pour les écourter quand ils ont lieu, tout en venant en aide aux populations qui en sont victimes ; enfin d'être présents pour permettre aux pays et populations qui ont souffert de la violence et de l'injustice de se reconstruire. Notre numéro abordera cette thématique sous ces différents angles temporels : Après une réflexion générale, nous envisagerons comment les mécanismes institutionnels tentent de donner au droit international un rôle de prévention des conflits – par l'intermédiaire entre autres du Conseil de Sécurité des Nations Unies – en pointant les nombreuses limites du système actuel ; ensuite comment agir pendant un conflit, par l'intermédiaire du droit humanitaire, mais aussi à travers de nouveaux outils comme la « responsabilité de protéger « ; enfin comment participer à la reconstruction, la paix et la justice après une période de guerre, en passant entre autres par des outils encore à améliorer, à l'instar de la cour pénale internationale.

L'enjeu soulevé par cette réflexion est au fond de prendre part de manière responsable à l'édification de la paix sur le plan international. Au-delà des positions de principe, un des rôles des organisations pacifistes comme la nôtre est de proposer des pistes d'amélioration du droit international, dans le sens d'une plus grande prise en considération des droits humains. Continuant à œuvrer dans ce sens, nos organisations pourront ainsi devenir pleinement les acteurs de paix et de justice qu'elles désirent incarner.

Le dossier de la revue

- Le monde n'a plus le choix entre la force et la loi
- Reconstruire la paix après la guerre
- Les défis du droit international humanitaire
- Le système de prévention et de résolution des conflits

Le portrait

Karim: avec une série de photographies, on peut expliquer des luttes sociales

Avec le soutien de la
Fédération Wallonie-Bruxelles

Ed resp : Ghalia Djelloul
Chaussée Saint-Pierre, 208
B-1040 Bruxelles
Tél : 02/896 95 00
info@bepax.org
www.bepax.org
IBAN : BE28 7995 5017 6120

Généré le 25 avril 2024 à partir du site www.bepax.org